

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

BOFIP-RHO-25-0946 du 16/04/2025

Arrêté du 8 avril 2025

ACCÈS AU GRADE D'AGENT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DES FINANCES PUBLIQUES DE 1^{ÈRE} CLASSE
DU CEAPF PAR TABLEAU D'AVANCEMENT – ANNÉE 2025

Bureau Affectation, mobilité et carrière des B et C

RÉSUMÉ

Le présent document liste les agents promus au grade d'agent administratif principal des Finances publiques de 1^{ère} classe du CEAPF, au titre du tableau d'avancement 2025.

Date d'application : 08/04/2025

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

PARTIE 1 : ARRÊTÉ A2025 138679 DU 8 AVRIL 2025 PORTANT NOMINATION, TITULARISATION ET CLASSEMENT DANS LE GRADE D'AGENT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DES FINANCES PUBLIQUES DE 1^{ÈRE} CLASSE (CEAPF), AU TITRE DU TABLEAU D'AVANCEMENT - ANNÉE 20253

PARTIE 1 : ARRÊTÉ A2025 138679 DU 8 AVRIL 2025 PORTANT NOMINATION, TITULARISATION ET CLASSEMENT DANS LE GRADE D'AGENT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DES FINANCES PUBLIQUES DE 1^{ÈRE} CLASSE (CEAPF), AU TITRE DU TABLEAU D'AVANCEMENT - ANNÉE 2025 -



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES
Sous-direction des effectifs, parcours et compétences
Bureau affectation, mobilité et carrière des B et C
66-70, allée de Bercy - Télédock 826
75572 PARIS CEDEX 12

ARRÊTÉ N° A2025 138679

portant nomination, titularisation, et classement d'agents administratifs principaux des Finances publiques de 2^{ème} classe (CEAPF) (C2) dans le grade d'agent administratif principal des Finances publiques de 1^{ère} classe (CEAPF) (C3), au titre de l'année 2025

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

- Vu le Code général de la Fonction publique ;
- Vu le Code de justice administrative ;
- Vu la loi n° 66-496 du 11 juillet 1966 relative à la création de corps de fonctionnaires de l'État pour l'administration de la Polynésie Française ;
- Vu le décret n° 68-20 du 5 janvier 1968 fixant les conditions d'application de la loi n° 66-496 du 11 juillet 1966 relative à la création de corps de fonctionnaires de l'État pour l'administration de la Polynésie Française ;
- Vu le décret n° 2008-836 du 22 août 2008 modifié fixant l'échelonnement indiciaire des corps et des emplois communs aux administrations de l'État et de ses établissements publics ou afférent à plusieurs corps de fonctionnaires de l'État et de ses établissements publics ;
- Vu le décret n° 2010-888 du 28 juillet 2010 modifié relatif aux conditions générales de l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires de l'État ;
- Vu le décret n° 2010-984 du 26 août 2010 modifié portant statut particulier du corps des agents administratifs des Finances publiques ;
- Vu le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'État ;
- Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion ;
- Vu l'arrêté du 25 mars 2025 fixant les taux de promotion dans les corps des ministères de l'économie, des Finances et de l'industrie et du budget et des comptes publics pour l'année 2025 ;
- Vu le tableau d'avancement au grade d'agent administratif principal des Finances publiques de 1^{ère} classe au titre de l'année 2025 publié le 17 décembre 2024.

ARRÊTE :

Article 1 :

Les agents dont les noms suivent sont nommés, titularisés et classés dans les conditions désignées ci-après :

Identité de l'agent				Situation ancienne			Situation nouvelle			
Matricule	Patronyme	Prénom	Nom usuel	Grade	Echelon	Date effet	Grade	Echelon	Date effet	Reliquat
000002260337	TETUA	FELIX	TETUA	Agent adm ppal FIP 2 ^{ème} classe CEAPF	07	09/03/2023	Agent adm ppal FIP 1 ^{ère} classe CEAPF	04	01/01/2025	01 AN 09 MOIS 22 JOURS
000002260355	GHOZET	MAUD	GHOZET	Agent adm ppal FIP 2 ^{ème} classe CEAPF	07	15/01/2023	Agent adm ppal FIP 1 ^{ère} classe CEAPF	04	01/01/2025	01 AN 11 MOIS 16 JOURS
000002260357	WOHLER	AEMATATETUAHINA	HANDERSON	Agent adm ppal FIP 2 ^{ème} classe CEAPF	07	30/01/2023	Agent adm ppal FIP 1 ^{ère} classe CEAPF	04	01/01/2025	01 AN 11 MOIS 01 JOUR
000002260359	AMARU	LAINA	AMARU	Agent adm ppal FIP 2 ^{ème} classe CEAPF	07	28/01/2023	Agent adm ppal FIP 1 ^{ère} classe CEAPF	04	01/01/2025	01 AN 11 MOIS 03 JOURS
000002260367	HUAATUA	VAHINERAVAAI	HUAATUA	Agent adm ppal FIP 2 ^{ème} classe CEAPF	07	08/02/2023	Agent adm ppal FIP 1 ^{ère} classe CEAPF	04	01/01/2025	01 AN 10 MOIS 23 JOURS
000002481215	GERST	MEHOTEA	GERST	Agent adm ppal FIP 2 ^{ème} classe CEAPF	07	28/02/2023	Agent adm ppal FIP 1 ^{ère} classe CEAPF	04	01/01/2025	01 AN 10 MOIS 01 JOUR

Nombre d'agents : 6

Article 2 :

Sont et demeurent rapportés les avancements d'échelon dont ont bénéficié éventuellement, à compter de leur date de nomination, les agents désignés à l'article 1^{er}.

Article 3 :

Les dispositions du présent arrêté seront notifiées à qui de droit.

Article 4 :

Les intéressés disposent d'un délai de deux mois, dans les conditions fixées aux articles R421-1 à R421-7 du Code de justice administrative, à compter du lendemain de la date de notification, pour contester cette décision devant la juridiction administrative compétente.

La juridiction administrative compétente peut être saisie par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

FAIT LE 8 AVRIL 2025
POUR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
ET PAR DÉLÉGATION
L'ADMINISTRATRICE DES FINANCES PUBLIQUES ADJOINTE
RESPONSABLE DU PÔLE CARRIÈRE DES B ET C

ALEXANDRA NOEL

BOFiP

Direction générale des Finances publiques

Directrice de publication : Amélie Verdier

ISSN 2268-0756